

## Bon de commande de visite de classement de meublés de tourisme

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du propriétaire : .....

Adresse :( *principale*) .....

Code Postal :..... Ville :.....

Téléphone :..... E-Mail :.....

Demande une visite de classement en meublé(s) de tourisme de mon ou mes hébergement(s) situé(s) à : (*adresse de l'hébergement*)  
.....

Afin de pouvoir bénéficier de ce rendez-vous pour la visite de classement, je certifie avoir déposé le dossier complet auprès de mon référent local (Office de tourisme d'Orcières Merlette 1850- A l'attention du service Propriétaires -Place des Drapeaux- 05170 Orcières) comprenant les documents suivants :

- Le présent bon de commande rempli signé et accompagné du règlement à l'ordre de la SEMILOM
- La copie du récépissé de déclaration en mairie (CERFA 14004\*04)
- Le formulaire de demande de classement, complété, daté et signé (CERFA 11819\*03)
- L'état descriptif du meublé

**Tarifs :**  130 € pour 1 meublé     90 € supplémentaire à partir de 2 meublés (visités le même jour)

**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté du 02 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme et avoir pris bonne note des différents critères de sélection pour obtenir la catégorie que je sollicite (voir note d'informations). Les visites réalisées à compter du 1er février 2022 seront réalisées sur la base de l'arrêté du 24 novembre 2021.**

*J'accepte l'utilisation de mes données à des fins de commercialisation ou de promotion*

*Je refuse l'utilisation de mes données à des fins de commercialisation ou de promotion*

Fait à :..... Le :..... Signature :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1) Objet et obligation de l'Office de Tourisme

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la commande d'une visite de contrôle pour le classement de meublé de tourisme auprès de la SEMILOM -Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850, organisme agréé en date du octobre 2020 pour le classement des meublés de tourisme, dont le siège se situe à Orcières Merlette 1850 - Place des Drapeaux 05170 Orcières. L'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 propose et assure le classement en « meublé de tourisme » des meublés proposés à la location saisonnière par le propriétaire ou son mandataire représentant ci-après désigné « propriétaire ».

### 2) Commande de la visite de classement

2.1. La commande d'une visite de contrôle se fait auprès de l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 via un « bon de commande ».

2.2. Une personne référente ci-après dénommée « référent technique », désignée par l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850, sera chargée d'effectuer la visite de classement en application des normes et procédures fixées par 24 novembre 2021. Le référent technique justifie des compétences techniques nécessaires pour assurer la mission de contrôle et possède les outils appropriés pour évaluer les meublés selon le tableau de classement publié en annexe de l'arrêté du 17 août 2010.

2.3. Le délai de prise de rendez-vous avec le propriétaire est de 15 jours ouvré après réception du bon de commande. Un rendez-vous est fixé dans les 3 mois suivant la réception du bon de commande.

### 3) Tarif

Le tarif de la visite de classement de meublé de tourisme est défini dans le « Bon de commande », selon les tarifs en vigueur pour l'année en cours. Le tarif de la visite de classement de meublé de tourisme, comprend le coût du déplacement du référent technique et l'instruction du dossier de classement.<sup>1</sup>

### 4) Modalités d'annulation ou report de visite

4.1. Si le rendez-vous de classement ne peut être maintenu par l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850, la structure s'engage à contacter le propriétaire ou son mandataire 48 heures ouvrées à l'avance et à lui proposer un autre rendez-vous dans les plus brefs délais.

4.2. L'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 s'engage à rembourser intégralement le coût de la visite si cette dernière n'a pu être honorée.

4.3. Le propriétaire ou son mandataire s'engage, en cas d'empêchement, à prévenir 48 heures ouvrées à l'avance. Une date ultérieure lui sera alors proposée.

4.4. En cas d'annulation non communiquée par le propriétaire ou son mandataire à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

### 5) Paiement

5.1. Le paiement de la prestation est adressé par chèque ou par virement à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 lors de l'envoi du bon de commande par le propriétaire ou son mandataire. L'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 se réserve le droit de refuser toute visite de contrôle non réglée au préalable. Une facture acquittée sera envoyée au propriétaire ou son mandataire après la visite de classement.

5.2. La décision de classement émise par l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 à l'issue de la visite de contrôle ne conditionne pas le paiement de la prestation. Un avis de classement défavorable ne donne pas droit à un remboursement de la prestation.

### 6) Délais de réalisation de la visite de contrôle

La réalisation de la visite de contrôle du classement de meublé de tourisme est variable selon la taille du meublé. La visite dure au minimum 30 minutes. L'attribution du classement de meublé de tourisme est valable 5 ans.

### 7) Règles lors de la visite de classement

Lors de la visite, le meublé doit être impérativement présenté dans les mêmes conditions que le jour d'arrivée des locataires. L'appartement doit donc être inoccupé. Tous les équipements exigés doivent être présents dans le meublé le jour de la visite. Le meublé doit être propre et en bon état :

- Tous les sanitaires (toilettes et salles d'eau), sols, murs, plafonds, mobilier, literie, cuisine et équipements sont propres et en bon état
- L'éclairage doit être en état de fonctionnement dans chaque pièce
- Présence d'occultation opaque (volets, rideaux...) sur les ouvrants des pièces recevant du couchage

<sup>1</sup> Pour les appartements commercialisés par l'Agence Pellenq Immobilier, 50% du tarif est pris en charge par l'Agence.

SEMILOM – Office de Tourisme – Place des Drapeaux – Merlette – 05170 Orcières

+33 (0)4 92 55 89 89 – info@orcieres.com – www.orcieres.com

SAEM au capital de 480 000€ - RCS GAP B 383 550 621 – APE 7990 Z

Page 2 sur 3

- Présence du chauffage dans chaque pièce

Le référent technique a la possibilité de prendre des photos dans le cadre de sa mission de contrôle. Toutes tentatives d'influences entraîneront l'arrêt de la mission de contrôle, et l'encaissement dû de la visite.

#### 8) Engagement de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 s'engage à détenir l'agrément au classement des meublés de tourisme lors de la visite de contrôle et justifie des compétences et outils nécessaires à la mission de classement d'un meublé de tourisme. L'Office de Tourisme s'engage à ne pas subordonner la demande de classement à une adhésion ou à une offre de commercialisation.

#### 9) Confidentialité et droit de propriété

Toute information recueillie pendant la visite de contrôle est traitée de façon confidentielle et fait l'objet d'un traitement informatisé. L'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 n'utilise pas les informations ou photos recueillies à des fins de promotion et de commercialisation. Si juridiquement, des informations doivent être divulguées à des tiers, le propriétaire ou le mandataire est avisé des informations à des fins de promotion ou de commercialisation, l'accord du propriétaire ou du mandataire sera requis. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement Générale sur la Protection des Données (RGPD), le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne.

#### 10) Réclamation/recours

L'Office de Tourisme d'Orcières a mis en place une fiche de réclamation concernant la décision de classement. Toute réclamation doit être adressée à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette par courrier postal en recommandé avec accusé de réception. L'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850 dispose d'un délai de 15 jours à réception de la réclamation pour apporter une réponse écrite. Toute réclamation de la décision de classement devra être faite grâce à la fiche de réclamation mise à disposition par le service Propriétaires de l'Office de tourisme d'Orcières Merlette 1850, disponible sur demande et téléchargeable dans l'espace propriétaire sur le site de l'Office de Tourisme : <https://www.orcieres.com/fr/espace-proprietaires>

#### 11) Droit d'accès et de rectification

Le propriétaire ou son mandataire est tenu responsable des informations transmises à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850. Il s'engage, notamment et de manière non limitative, à fournir des informations exactes, sincères et complètes. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le propriétaire bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, auprès de l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette 1850.

---

#### Références juridiques :

---

Définition d'un meublé de tourisme : Code du tourisme art. D324-1 « Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offert en location saisonnière à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile »

Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques

Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 et Décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009

Arrêté du 2 Août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

Arrêté du 6 décembre 2010 fixant le niveau de certification de la procédure de contrôle des meublés de tourisme par les organismes réputés détenir l'accréditation.

Loi Warsmann du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (Journal Officiel du 23 mars 2012 - art 94 et 95 et l'arrêté modificatif du 7 mai 2012)



## DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME

cerfa

N°11819\*03

MINISTÈRE  
DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF

Articles L.324-1 et D.324-1 et suivants du code du tourisme  
Arrêté du 2 août 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement  
des meublés de tourisme

(Cocher la case correspondante au renseignement à fournir)

### IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLE

Le cas échéant, dénomination commerciale du meublé : .....

Adresse du logement meublé (préciser s'il y a lieu le bâtiment, l'étage, le numéro) : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone du logement meublé (s'il existe) : .....

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Civilité : Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Statut (locataire, mandataire, autre...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Pays : .....

Tél.1 : ..... Tél.2 : .....

Courriel : .....

### NATURE DE LA DEMANDE

Classement actuel :  Non classé  étoile(s)

Classement demandé :  étoile(s)

Capacité demandée (en nombre de personnes) : .....

### DESCRIPTION DU LOGEMENT MEUBLE

Superficie totale du meublé : .....

Nombre de pièces d'habitation : .....

Construction :  neuve  récente

ancienne (plus de 10 ans)

Type de logement meublé :  appartement  studio  villa  autre .....

Mis en location toute l'année :  Oui  Non

### IDENTIFICATION DE L'ORGANISME en charge de la visite de classement

Nom et coordonnées de l'organisme (organisme visé au 1<sup>o</sup> ou au 2<sup>o</sup> de l'article L. 324-1 du code du tourisme) :

.....  
.....  
.....

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

## Procédure de classement d'un meublé de tourisme

### Annexe IV – Etat descriptif

#### 1-Renseignements généraux

Nom et prénom du propriétaire : .....

Adresse principale:.....

Code Postal : .....Ville : .....

Téléphone : .....E-Mail : .....

Dénomination commerciale du meublé : .....

Adresse du meublé : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Catégorie de classement actuel :  Non classé  1\*  2\*  3\*  4\*  5\*

#### 2-Principales caractéristiques du meublé

S'agit-il :  d'une maison  d'un studio  d'un appartement

Superficie habitable (hors salle d'eau et toilettes) : .....m<sup>2</sup>

Superficie habitable (y compris salle d'eau et toilettes) : .....m<sup>2</sup>

Capacité d'accueil : .....Nombre de pièces d'habitation : .....

**Ne négligez pas l'état général et la propreté du logement.** Toute dégradation (mur fissuré, peinture écaillée, traces de moisissures, présence de saletés, électroménagers graisseux, literie tachée/trouée/décolorée, mobilier cassé...) pourra entraîner un REFUS direct du classement.

**ATTENTION :** Les couchages dans les « coins montagne », des cabines et alcôves ne pourront être comptabilisés que sous réserve de la validation des 2 critères ci-après).

- Surface supérieure à 7m<sup>2</sup>
- Ouvrant sur l'extérieur

Etage du meublé :.....

Le meublé est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?  Oui  Non

Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information :

Garage ou emplacement privatif - Précisez : .....

- Emplacement à proximité (parking voiture)
- Balcon ou terrasse avec mobilier de jardin

### 3-Description du meublé

Superficie	M <sup>2</sup>	Nombre et dimensions des lits _ Sommiers métalliques interdits, 140x190cm de 1 à 3*, 160x200cm de 4 à 5*
Entrée		
Séjour		Séjour Canapé convertible (dimensions) : .... X .... Cm
Chambre 1		.... lits(s) .... X .... Cm
Chambre 2		.... Lits(s) .... X .... Cm /.... Lits(s) .... X .... Cm
Chambre 3		.... Lits(s) .... X .... Cm
Chambre 4		.... Lits(s) .... X .... Cm
Salle de bain et wc		
Couloirs et autres dégagements		
Autres superficie		

Epaisseur des matelas : .....cm

- Eclairage en tête de lit pour chaque couchage
- Présence d'une table ou tablette de chevet par personne :
- Nombre d'oreillers : ....( 2/pers pour un 3\*)

### Equipement salle(s) d'eau

Equipements : (Rideau de douche possible de 1 à 2*, pare-douche nécessaire de 3 à 5* sauf équipements spéciaux)	Première salle d'eau	Deuxième salle d'eau (dès 7 pers)	Troisième salle d'eau
Douche	<u><input type="checkbox"/> oui</u> <u><input type="checkbox"/> non</u>	<u><input type="checkbox"/> oui</u> <u><input type="checkbox"/> non</u>	<u><input type="checkbox"/> oui</u> <u><input type="checkbox"/> non</u>
Baignoire équipée de douche	<u><input type="checkbox"/> oui</u> <u><input type="checkbox"/> non</u>	<u><input type="checkbox"/> oui</u> <u><input type="checkbox"/> non</u>	<u><input type="checkbox"/> oui</u> <u><input type="checkbox"/> non</u>

Nombre de salles d'eau et/ou salles de bain : ...

- Présence d'un sèche-cheveux dans chaque salle de bain
- Miroir
- Patères
- Sèche serviettes
- Fourniture de produits d'accueils : Shampooing/ gel douche Ecocert

### Equipements pour le confort du client

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Téléphone dans le meublé           | <input type="checkbox"/> Enceinte connectée                              |
| <input type="checkbox"/> WIFI                               | <input type="checkbox"/> Système lecture vidéo ( <i>en accès libre</i> ) |
| <input type="checkbox"/> Télévision avec télécommande       | <input type="checkbox"/> Double vitrage                                  |
| <input type="checkbox"/> Accès à des chaines en + de la TNT | <input type="checkbox"/> Lave-linge électrique                           |
| <input type="checkbox"/> Radio                              | <input type="checkbox"/> Sèche-linge électrique                          |

- Etendage à linge intérieur
- Aspirateur
- Fer et table à repasser
- Balai – seau - serpillère

- Sèche-cheveux électrique  
(2 appareils dès 7 personnes)

### **Agencement de la cuisine**

Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur :

Ventilation ou hotte aspirante

Batterie de cuisine complète

Table de cuisson (nb de foyers :  
( A partir de 3\* : min de 3 foyers)

Four (2 appareils distincts en 3\*)

Four à micro-onde

Hotte aspirante et/ou

Autocuiseur, robot cuisine multifonction

Cafetière

Machine à expresso

Bouilloire

Grille-pain

Lave-vaisselle

Réfrigérateur avec compartiment conservation

Congélateur (ou compartiment)

Poubelle fermée

Vaisselle de table non dépareillée en double par rapport à la capacité du logement :

Réfrigérateur avec compartiment conservateur : *110 litres pour deux personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire.*

Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur

Au moins 2 équipements de petits électroménager (*balance électronique, mixeur plongeant, raclette, fondue, crêpière électrique, gaufrier, blender, presse agrume électrique...*) :

### **4-Services proposés ou à la demande**

Accueil personnalisé :      Précisez propriétaire/conciergerie : .....

Documentation touristique à disposition

Mise à disposition d'un livret d'accueil (obligatoire en 3\* ; (avec n° d'urgence, contacts gestionnaires, fonctionnement de la location)

Service de ménage à la demande : Précisez : ... inclus       payant

Linge de lit à la demande ; Précisez : ... inclus       payant

Linge de toilette à la demande : Précisez : ... inclus       payant

Matériel pour bébé à la demande : (chaise haute + lit à minima) Précisez : ... inclus       payant

Mise à disposition de jeux de société :

Lits faits à l'arrivée : Précisez : ... inclus       payant

Adaptateur électrique :     Oui       Non

Produit d'entretien éco responsables à disposition ( « Ecolabel/ Eco cert »)

Animaux acceptés

Casier à ski :

## **5-Développement durable**

Mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures de réduction de consommation d'énergie (ampoules LED, panneaux solaires) : Précisez

1ere mesure : .....

2eme mesure : .....

Mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures de réduction de consommation d'eau (chasse d'eau double flux, mousseur robinet)

1ere mesure :

2eme mesure : .....

Sensibilisation des occupants à l'environnement (plaquette d'information)

Système de tri des déchets (poubelles à compartiments ou sacs de tri) :

Composteur

Borne de recharge pour véhicule électrique dans la copropriété ou privé au logement